
CONSEIL DES MINISTRES

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A REUNI

LE CONSEIL DES MINISTRES

AU PALAIS DE L'ÉLYSÉE

LE MERCREDI 18 MAI 2011

A L'ISSUE DU CONSEIL, LE SERVICE DE PRESSE
DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
A DIFFUSÉ LE COMMUNIQUÉ SUIVANT :

DÉCRET

Commissaire général pour le développement de la vallée de la Seine

ACCORDS INTERNATIONAUX ET AUTRES TEXTES

COMMUNICATIONS

La modernisation du service de santé des armées

Point de situation sur la sécheresse en France

La lutte contre le harcèlement à l'école

L'état d'avancement et la révision des contrats de projets État-régions

DÉCRET

**COMMISSAIRE GENERAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE
LA VALLEE DE LA SEINE**

Le Premier ministre a présenté un décret instituant le commissaire général pour le développement de la vallée de la Seine.

Le Grand Paris et la réflexion autour d'une ligne ferroviaire à grande vitesse reliant Paris et la Normandie conduisent à envisager le développement de l'axe Paris-Normandie sous un jour nouveau.

Afin d'aider le Gouvernement à préparer et à conduire les projets concourant au développement de la vallée de la Seine, et plus généralement à celui de l'axe Paris-Normandie, le décret institue un commissaire général pour le développement de la vallée de la Seine.

Le commissaire général, placé auprès du Premier ministre, veillera à la cohérence de la politique de l'Etat pour le développement et l'aménagement de la vallée de la Seine sur le territoire des régions Ile-de-France, Haute-Normandie et Basse-Normandie.

Il préparera les décisions du Gouvernement, en faisant toutes propositions notamment sur les dossiers liés à la mise en œuvre de la ligne ferroviaire nouvelle, aux projets liés au Grand Paris ou au développement économique. Il assurera pour cela un dialogue permanent avec les parties intéressées, au premier rang desquelles les collectivités territoriales.

ACCORDS INTERNATIONAUX ET AUTRES TEXTES

Le conseil des ministres a également examiné les textes suivants :

- Projet de loi ratifiant l'ordonnance n° 2010-1445 du 25 novembre 2010 portant adaptation pour les investissements réalisés dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-calédonie de la réduction d'impôt sur le revenu en faveur de l'investissement locatif (ministère de l'économie, des finances et de l'industrie).

L'ordonnance qu'il est proposé de ratifier a adapté pour les investissements réalisés en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et dans les îles Wallis et Futuna, les modalités d'application du régime de réduction d'impôt sur le revenu dit « Scellier » en faveur de l'investissement locatif. Pour ces investissements, la durée minimale d'engagement de location a été ramenée de neuf à cinq ans ; corrélativement, la période de répartition de la réduction d'impôt a été ramenée à cinq années, à raison d'un cinquième de son montant chaque année.

- Projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République italienne relatif à la restauration du patrimoine architectural de la ville de L'Aquila (ministère des affaires étrangères et européennes).

Cet accord vise à concrétiser la participation de la France à la reconstruction de L'Aquila, capitale de la province italienne des Abruzzes, frappée le 6 avril 2009 par un violent séisme, qui avait causé 308 morts et détruit ou endommagé de nombreux bâtiments.

Il résulte d'un engagement pris par la Président de la République auprès des autorités italiennes lors du sommet du G8 réuni à L'Aquila en juillet 2009.

La France et l'Italie ont décidé de nouer à l'occasion de ces travaux de restauration un véritable partenariat entre professionnels du patrimoine.

- Décret modifiant le décret n° 89-655 du 13 septembre 1989 modifié relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires (Premier ministre).

Ce décret, qui fixe l'ordre de préséance des différentes autorités dans les cérémonies publiques à Paris et hors de Paris, est modifié pour prendre en compte la création du Défenseur des droits par la révision constitutionnelle du 23 juillet 2008, dans des conditions fixées par une loi organique et une loi du 29 mars 2011.

.../...

2.-

Le Défenseur des droits sera placé dans les cérémonies publiques se déroulant à Paris aussitôt après le président du Conseil économique, social et environnemental.

- Décret relatif à la partie réglementaire du code du patrimoine (ministère de la culture et de la communication).

Après l'adoption par une ordonnance du 20 février 2004 de la partie législative du code du patrimoine, les travaux de codification ont permis l'élaboration de la partie réglementaire de ce code, qui rassemble l'ensemble des dispositions de nature réglementaire relatives au patrimoine culturel, permettant d'avoir une vision complète des dispositifs mis en place pour assurer sa protection et sa gestion.

Certaines de ces dispositions, relatives aux archives du Conseil constitutionnel, relèvent d'un décret délibéré en conseil des ministres.

Le ministre de la défense et des anciens combattants a présenté une communication relative à la modernisation du service de santé des armées.

Ce service assure une mission spécifique de soutien sanitaire des forces armées. Il comprend aujourd'hui 16 000 personnes.

L'existence de ce service répond à un besoin opérationnel pour les militaires français et, le cas échéant, alliés, comme l'illustre l'hôpital militaire français déployé sur l'aéroport de Kaboul, qui assure le soutien sanitaire de l'ensemble du personnel de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord en Afghanistan. De 2007 à 2009, plus de 350 militaires français blessés ont été pris en charge médicalement dans les structures médico-chirurgicales déployées sur l'ensemble des théâtres d'opérations.

Par ailleurs, le concours apporté par ce service à l'offre de soins du service public, en prenant en charge des patients civils au sein des neuf hôpitaux militaires, permet le maintien des compétences du personnel de santé exigées en opérations.

Prenant en compte les nouveaux défis auxquels sont confrontées les armées, notamment les enseignements des engagements en Afghanistan, ainsi que les enjeux actuels de santé publique, le service de santé des armées a élaboré un projet de service, qui s'inscrit dans la réforme du ministère de la défense engagée en 2008.

Ce projet prévoit notamment la définition d'une nouvelle offre de soins au profit de la communauté de défense dans le respect des orientations de la politique nationale de santé publique, la poursuite de l'effort sur le recrutement et à la formation des professionnels de santé et l'amélioration de la performance économique des hôpitaux d'instruction des armées.

La ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement a fait un point de situation sur la sécheresse en France.

Elle a réuni le 16 mai 2011 la commission de suivi hydrologique du Comité national de l'eau. Cette commission se réunira régulièrement et au plus tard à la mi-juin.

Le niveau opérationnel de gestion de la crise est le département : en préparation de la crise, la quasi-totalité des préfets de département ont pris des arrêtés cadre, qui doivent permettre d'établir une meilleure coordination des restrictions d'usage à l'échelle des bassins versants et de diminuer les délais entre les constats de dépassement des seuils et la prise de mesures de limitation. En application de ces arrêtés cadre et après consultation de leur cellule de crise, 33 préfets ont pris des arrêtés de restriction à la date du 17 mai 2011.

L'ensemble du Gouvernement est mobilisé :

- le ministre chargé de l'agriculture a réuni le 12 mai les organisations professionnelles agricoles : il a confirmé la possibilité pour les éleveurs de disposer de toutes les jachères pour l'alimentation du bétail sans déclaration préalable et demandé aux céréaliers de mettre à disposition la paille nécessaire aux éleveurs. Compte tenu des conséquences sur la trésorerie des éleveurs, le ministre de l'agriculture, soutenu par douze Etats membres, a obtenu le 17 mai l'accord de principe de la Commission européenne pour verser, dès le 16 octobre au lieu de décembre, un acompte sur les aides directes sur la base des informations que les autorités françaises lui transmettront ;

- les ministres chargés de l'écologie et de l'énergie portent une attention particulière aux conséquences de fortes chaleurs sur le fonctionnement des centrales nucléaires et hydroélectriques ;

- le ministre chargé du tourisme examine les impacts touristiques potentiels.

Cette crise conjoncturelle doit être analysée dans le cadre plus global des impacts du changement climatique. Cette question sera au cœur du plan national d'adaptation au changement climatique qui sera présenté cet été.

Une gestion parcimonieuse des ressources en eau est indispensable : il faut réduire les consommations d'eau d'ici 2020 par des actions multiples : réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, poursuite des efforts entrepris en faveur de la récupération des eaux de pluie, réutilisation des eaux usées et enfin amélioration de la gestion des prélèvements d'eau pour l'irrigation. L'optimisation des usages de l'eau passe aussi par le développement des retenues d'eau, dès lors qu'elles se font dans des conditions environnementales satisfaisantes.

Le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative a présenté une communication relative au plan de prévention et de lutte contre le harcèlement à l'école.

Ce plan, arrêté à l'issue des Assises nationales qui se sont tenues les 2 et 3 mai 2011, vise à prévenir et juguler des situations trop souvent ignorées ou minimisées. Le harcèlement doit être combattu. Il est préjudiciable non seulement aux élèves qui en sont victimes mais au climat scolaire et à la confiance que les parents doivent avoir en l'institution scolaire.

Le plan vise d'abord à mieux connaître le harcèlement et à le faire reconnaître par la communauté éducative : pour cela, le harcèlement à l'école fera l'objet d'enquêtes de victimation nationales et locales. Les équipes éducatives seront destinataires d'un guide visant à les aider à repérer et à prévenir le harcèlement.

La prévention du harcèlement à l'école doit être l'affaire de tous. Une campagne d'information nationale sera lancée à l'automne, à partir d'un site Internet spécifique. Elle sera complétée par la mise en place d'un numéro d'appel national. Le harcèlement à l'école, y compris par Internet, fera partie des thèmes de travail des comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté et des instances de la vie lycéenne. Les équipes éducatives bénéficieront de la mise en place d'un réseau de formateurs académiques.

Le plan a également pour objet de construire et d'expérimenter une politique globale d'amélioration du climat scolaire et de lutte contre le harcèlement : des programmes de prévention et de lutte contre le harcèlement, de la maternelle au lycée, seront élaborés et soutenus par le fonds d'expérimentation pour la jeunesse.

Des procédures seront mises en place pour traiter les cas de harcèlement avéré. Un guide sera élaboré présentant notamment les procédures à suivre pour traiter les cas de harcèlement entre élèves sur Internet. La médiatrice de l'éducation nationale pourra être saisie de tout différend relatif à des problèmes de harcèlement.

Enfin, les conseillers principaux d'éducation et les chefs d'établissements bénéficieront dans leurs formations initiales d'un enseignement sur le repérage et le traitement du harcèlement.

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire a présenté une communication relative à l'état d'avancement des contrats de projets Etat-régions (CPER) 2007-2013 et à leur révision à mi-parcours.

Après quatre années de mise en oeuvre, les crédits de l'Etat qui financent les CPER sont programmés à 51%.

Plus d'1,8 Mds € ont été programmés dans le domaine des infrastructures de transport : ils ont permis une accélération de la régénération ferroviaire dans plusieurs régions, et ont contribué à de grands projets, comme le complexe portuaire « Port 2000 » au Havre ou encore la modernisation des canaux du Nord de la France dans la perspective de l'ouverture du canal Seine-Nord Europe.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur, près d'1,1 Mds € permettent des opérations de restructuration de sites universitaires, comme le centre de recherche et l'extension de l'école nationale supérieure de chimie de Mulhouse.

Près de 600 M€ du Fonds national d'aménagement et de développement du territoire ont été programmés. Ils concernent des grands projets comme la gestion intégrée du littoral aquitain ou l'accompagnement du pôle de compétitivité cancer-bio-santé en Midi-Pyrénées et des démarches territoriales locales, comme les maisons de santé ou le développement du haut débit.

500 M€ ont été consacrés aux grandes filières agricoles dans l'ensemble des régions françaises, le plus souvent en cofinancement des programmes européens. 150 M€ soutiennent les politiques intégrées sur les grands bassins fluviaux notamment le plan Loire et le plan Rhône (prévention des inondations, préservation de la qualité des eaux, biodiversité).

La révision à mi-parcours des CPER 2007-2013 a démarré en décembre 2010. Elle devrait se terminer en septembre 2011. Elle permet à la fois de faire le bilan de l'avancement des contrats et de réajuster les contrats initiaux en fonction des besoins et des nouvelles priorités des politiques publiques intervenues depuis 2007 (Grenelle de l'environnement, opération Campus, Assises des territoires ruraux...). Cette révision a permis de confirmer que les orientations et les grands projets retenus dans les CPER en 2007 restaient adaptés au nouveau contexte économique.

La réflexion va s'engager, à partir de l'automne, sur l'avenir de la contractualisation en cohérence avec le calendrier de la nouvelle politique de cohésion de l'Union européenne.